

C'est précisément pour cela que je conseille de choisir un « point déterminé », le plus accessible à la novation proposée.

Si l'indigène réfractaire à tout service militaire imposé voit les choses se passer ailleurs sans difficultés, s'il constate que chez son voisin la mesure s'applique sans trouble, s'il perçoit que celui-ci a tout à y gagner, alors nous aurons résolu le problème dont je parlais dans mon premier rapport : lui faire entrevoir au moyen d'avantages à étudier qu'il a sérieusement intérêt à s'accommoder d'une charge au bout de laquelle il trouvera avec le pain de ses vieux jours, une certaine considération.

Et pour préciser, disons qu'il deviendra à son tour une sorte de bourgeois fatalement réfractaire à tout ce qui pourrait troubler le repos et le calme dont il aura pris l'habitude.

Telles sont, Messieurs, les vues auxquelles j'estime qu'il y a lieu de s'arrêter, persuadé qu'il en résultera pour notre colonie un bénéfice moral considérable et, une fois de plus, l'occasion heureuse d'affirmer devant la France nos sentiments d'attachement et de solidarité patriotique.

---

## COMMUNICATION DE M. BRUNEL

### **Sur le Service Militaire Obligatoire des Indigènes Algériens**

MESSIEURS,

Quoique je sois opposé d'une façon radicale à toute mesure ayant pour but d'introduire le recrutement chez les indigènes en Algérie, il ne m'en coûte pas de reconnaître que l'idée de les appeler sous nos drapeaux, par voie de conscription, témoigne de sentiments bien

français, puisque dans la pensée de leur auteur elle doit avoir pour résultat de rendre notre pays plus fort, et, par conséquent, plus respecté.

Mais j'ai la ferme conviction que, même avec les restrictions et les tempéraments que voudrait y apporter M. Paysant — dont j'ai suivi toutes les communications à ce sujet avec le plus vif intérêt — j'ai la conviction, dis-je, que tout système autre que celui actuellement pratiqué pour les régiments de tirailleurs et des spahis va à l'encontre du but que l'on se propose ; car, loin de produire des effets utiles, il aurait pour résultat inévitable d'éloigner encore plus les indigènes de nous, et de compromettre, dans une certaine mesure, notre domination dans l'Afrique du Nord.

On a déjà beaucoup écrit sur cette question tant en France qu'en Algérie, et il est à remarquer que l'on professe de part et d'autre des opinions diamétralement opposées.

Je dois ajouter que non seulement je ne mets en doute la bonne foi de personne, mais encore que ces divergences d'opinions me paraissent toutes naturelles.

En France, où l'on se place — et pour cause — au seul point de vue philosophique, on trouve tout naturel d'imposer le service militaire obligatoire à nos sujets indigènes, et cela se conçoit aisément. Des théories, et encore des théories : on ne saurait sortir de là.

Mais en Algérie, où il est possible, quand on veut s'en donner la peine, de se rendre compte des difficultés insurmontables que toute innovation — même favorable aux intérêts, bien entendu, de nos sujets musulmans, — rencontre inmanquablement dans son application, nous sommes bien forcés d'avouer qu'une nouvelle faute est sur le point d'être commise.

Et ces difficultés viennent uniquement de ce que l'Arabe est notre antipode moral ; il l'est même au point de vue physique, et sa haine native contre le *roumi* est ainsi entretenue par les oppositions.

Considérez, en effet, un indigène dans tous les actes de sa vie, et vous le verrez toujours penser et agir d'une manière diamétralement opposée à la nôtre.

Comment s'étonner, dès lors, que les mêmes causes produisent chez eux et chez nous des effets absolument contraires.

Depuis la conquête on a d'ailleurs tout tenté pour modifier les mœurs et les coutumes de nos sujets musulmans, car c'est surtout en tant que musulmans qu'ils nous sont hostiles et inassimilables ; or, ils sont actuellement attachés plus que jamais à leurs traditions, même les lettrés qui vivent au milieu de nous à Alger.

Dès qu'il s'agit d'idées et de sentiments d'ordre moral, nous et les musulmans, — même beaucoup de musulmans très avancés, — nous n'entendons plus les mêmes choses par les mêmes mots. Quand, pour répondre à notre pensée, l'élite des indigènes nous parle d'assimilation, cela veut dire notre absorption. La religion musulmane a d'ailleurs fort habilement pourvu à ce que son peuple eût la faculté de s'assimiler d'autres races, sans s'assimiler *moralement* à aucune d'elles ; il lui a suffi pour cela d'autoriser le mariage du musulman avec une Juive ou une chrétienne, *en interdisant absolument celui de la musulmane avec un non-musulman.*

On en voit de suite les conséquences : Les musulmans qui viennent à nous — et particulièrement les citadins — s'empressent de prendre nos filles en nous refusant les leurs, et continuent à fréquenter nos maisons en nous interdisant leur foyer : ils nous placent ainsi, nous Français d'origine, dans un état d'infériorité morale et sociale, en attendant de nous absorber. Croyant accorder l'égalité, n'est-ce pas notre déchéance que nous avons prononcée ? On semble ne pas l'apercevoir, et ce n'est certes pas les indigènes qui nous montreront le danger.

Faut-il parler de la tolérance musulmane dans le sens qu'on donne, en Europe, à ce mot ? Comment soutenir que l'obstacle religieux, qui ne vient pas de nous, est

une pure légende ? Et s'il existe, par quels moyens le supprimer tant que les musulmans resteront musulmans... ou tant que le peuple français n'aura pas, en masse, embrassé l'Islam. Il faut donc choisir entre ces deux systèmes absolus : convertir ou se convertir si on veut que l'assimilation soit possible un jour. N'est-ce pas dire qu'elle ne se fera jamais ?

Au point de vue purement militaire, — qu'il faut ici considérer de préférence puisque la question se rattache directement à l'armée, — au point de vue militaire, mais avec une arrière pensée d'assimilation, on créa jadis à grands frais de nombreuses smalas de spahis, qui devaient être autant d'écoles d'agriculture d'où nos procédés de culture rayonneraient dans les tribus voisines, lorsque, leur éducation agricole terminée en même temps que leur engagement, les spahis retourneraient à leurs douars respectifs.

Or, j'affirme, sans crainte d'être contredit, qu'il n'est pas un seul spahis qui, après sa libération, n'ait repris ses anciennes habitudes, et ne soit redevenu l'homme primitif qu'il était avant son arrivée à la smala ; peut-être pire. Car il est à remarquer que, rendus à la vie civile, spahis et tirailleurs, — sans en excepter les officiers, — s'empressent tous de revenir au rigorisme musulman. Ceux qui ont servi dans cette armée, à titre quelconque, sont d'ailleurs considérés par les sectateurs fervents comme sortis de l'état de grâce ; quelques-uns de ceux-ci prononcent même le mot « rénégal ». Il faut donc faire oublier ce funeste passé, et rien ne leur coûte pour y parvenir.

Depuis de longues années déjà, les smalas, — à l'exception de quelques rares postes échelonnés sur les frontières marocaine et tunisienne, où elles sont d'ailleurs inutiles, — ont été livrées à la colonisation, et le système qui devait produire des merveilles est, avec juste raison, à jamais condamné.

Après la charrue c'est l'école obligatoire qui est en

train de faire faillite en Algérie, en attendant celle du service militaire imposé et de la civilisation elle-même.

Quant à la science utilitaire, nous avons vu par l'exemple du docteur Mauchamps, comment les musulmans l'accueillent dans la personne de nos dévoués médecins. Et que l'on ne s'y trompe pas : le « vrai croyant » est le même partout, et il agit de la même manière à notre égard lorsqu'il croit pouvoir le faire impunément.

Il en sera malheureusement de même pour toutes les tentatives généreuses que nous ne manquerons pas de faire, — ne serait que par acquit de conscience, — pour améliorer, *nous le croyons du moins*, la situation économique ou sociale des Arabes.

En ce qui concerne plus particulièrement le service militaire obligatoire, il est donc certain que les indigènes ne sauraient l'accueillir avec faveur. Partout ils nous opposeront en masse la force d'inertie, dont ils savent tirer si grand parti, à moins que quelque événement imprévu et favorable à la résistance ouverte, ne vienne soudainement transformer cette insurrection morale en un soulèvement réel.

On objecte, il est vrai, que la mesure préconisée a été appliquée avec un plein succès en Tunisie. Mais on oublie, ainsi que l'a fait judicieusement observer M. Etienne, que la Tunisie est un pays de protectorat, et que le Bey est un souverain musulman, qui jouit d'une autorité incontestée et d'un crédit sans limites sur ses coreligionnaires et sujets.

En est-il de même en Algérie ? Non certes, car nous nous trouvons ici en présence d'une population différente par le tempérament et la mentalité. Le musulman d'Algérie est guerrier dans l'âme, il est fanatique et ne s'incline que devant la force, vigoureusement et longuement démontrée.

De tous côtés d'ailleurs s'élèvent de véhémentes protestations qui témoignent de l'agitation des esprits dans les milieux indigènes. Déjà les conseillers et notables

indigènes d'Alger et de Blida ont émis publiquement des avis nettement hostiles au service militaire obligatoire de leurs coréligionnaires. Bientôt ce sera l'Algérie musulmane toute entière qui protestera à son tour, à moins qu'on ne lui impose silence. Mais se taire n'est pas se résigner, bien au contraire.

Voilà quel est l'état actuel de la question au point de vue indigène.

Quant au point de vue français, il faut vraiment être frappé de cécité ou dépourvu d'entendement quant on habite ce pays, — le *bled* principalement, — pour ne pas s'émouvoir du péril qui menace notre grande colonie, et par conséquent l'avenir et les intérêts de la France.

Mais il paraît que le sort en est jeté.

Le siège du Parlement est dit-on fait : nous aurons le service militaire obligatoire des indigènes dans une mesure quelconque ; car je ne me fais pas illusion sur le résultat des protestations presque unanimes que français et musulmans, — pour des motifs, à la vérité fort différents, — font entendre de ce côté de la Méditerranée.

J'ajoute que je m'en fais même pas sur le sort du projet très étudié que présente M. Paysant, de mettre à la charge des indigènes, ce qui serait bien légitime, une augmentation du nombre de mercenaires au service de la France.

Si j'ai cru devoir m'élever ici contre tout projet de recrutement indigène, surtout dans l'état actuel de la colonie, en partie troublée par les événements du Maroc, ce n'est que par acquit de conscience.

Maintenant advienne que pourra.

Je reste convaincu que l'on prépare à la politique française en Algérie un échec retentissant, qui ne peut que nous diminuer encore, si c'est possible, dans l'esprit des indigènes ; mais je serais heureux de me tromper, et je désire même ardemment de mériter certains reproches que ne manqueront pas de m'attirer les déclarations catégoriques que je viens d'avoir l'honneur de faire devant vous.

CAMILLE BRUNEL.

A la suite de ces rapports, le Comité Régional a émis le vœu suivant :

« Le Comité Régional d'Algérie de la Ligue Coloniale Française, ayant entendu les rapports de ses membres et étudié la question du service militaire obligatoire des indigènes, trouve prématurée, dans les circonstances actuelles, la proposition faite. Il est d'avis que la conscription doit être remplacée provisoirement par l'augmentation du nombre des engagés volontaires auxquels seront réservés, après leur mise à la retraite, les emplois civils accessibles aux indigènes.

» De toute façon, le chiffre des troupes d'origine indigène en garnison en Algérie ne devra jamais être supérieur à celui des troupes d'origine européenne. »

---

*Le Gérant,*  
J. BÉVIAJ